

ETE 2022 - BATEAU

SEJOUR MULTI-ACTIVITES

**QUERCIOLO (CORSE)
VOILE SUR L'ÎLE DE BEAUTE
10/14 ANS**

REF : 054 005 001

**VPT « Grand Est »
AGREMENTS**

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEFP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

***Camp Vacances Pour Tous
« Les Chênes Liège » - Plage de Pinarello
20213 QUERCIOLO
Tél : 04 95 36 57 44***

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Depuis Bastia prendre la N193 jusqu'à Casamozza puis la N198 en direction de Porto-Vecchio, à la sortie de village de Querciolo tourner à gauche en direction de la mer, suivre cette route jusqu'au camping "Marina di Sorbo". Tourner à gauche, suivre le chemin goudronné qui longe le canal d'irrigation jusqu'au pont, franchir ce pont (station de pompage) tourner à droite immédiatement après le pont et longer le second canal. A 100 m sur votre la gauche se trouve l'entrée du centre de Querciolo et à 200 m sur la gauche l'entrée du centre de Sorbo.

TRANSPORT

Préacheminement en car ou en train selon effectifs au départ de Metz, Nancy, Epinal, Strasbourg, Colmar jusqu'à Mulhouse, puis car jusqu'à Livourne (Italie).
En bateau de Livourne à Bastia.

ATTENTION OBLIGATOIRE : la réglementation impose la présentation d'une carte d'identité en cours de validité pour la traversée de l'Italie ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire avec la photocopie de la pièce d'identité du responsable légal.

1^{er} et dernier repas servis

1^{ère} prestation et dernière prestation en fonction des horaires bateau

SITE

► **Situation géographique**

A environ 30 KM au sud de Bastia et face à l'Italie, le village de Querciolo est un hameau proche de Sorbo Ocagnano. Au cœur de la Casinca, ce village pittoresque affiche un caractère authentiquement corse. Il est situé au pied des montagnes et à proximité de la plage de Pinarello sur la mer Tyrrhénienne. Le centre se trouve dans un cadre verdoyant et ombragé à 300 mètres de son grand frère, le centre de Sorbo-Ocagnano. Les chênes lièges omniprésents apporteront ombre et fraîcheur. Accès direct à la plage par un petit chemin.

► **Cadre de vie**

Sous tentes lourdes de 6 à 8 places avec couchettes superposées. Sanitaires et infirmerie en dur. Salle à manger et restauration sous chapiteau.
50 participants.

ACTIVITES

Plage : baignade tous les jours, plage à 300m, jeux nautiques, jeux de plages, cerfs-volants et farniente.

Voile : Dans un premier temps, chaque enfant découvrira l'activité voile encadrée par un animateur spécialisé, puis il apprendra à naviguer en petits groupes au cours de séances de perfectionnement afin de participer à la grande régate de fin de séjour.

Paddle et Planche à voile : Initiation à la planche à voile et stand up paddle pour les plus âgés.

Sport : volley et beach-volley, ping-pong, soirée danse, baby-foot, tournois de tennis-ballon, football, basket.

Tourisme : excursions à la journée à Corte, capitale historique et culturelle de la Corse. Une journée à Bastia, visite du vieux port et shopping dans la ville nouvelle, découverte du port de plaisance et de la citadelle génoise de St-Florent.

Autres activités : grands jeux, soirées à thèmes, soirées spectacles.

► **Documents obligatoires liés aux activités**

OBLIGATOIRE : Pour les activités nautiques : faire remplir par un maître-nageur sauveteur le **TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES** (Certificat de natation 50m).

ORGANISATION DU SEJOUR

► **L'équipe d'encadrement**

La vie quotidienne sera organisée de manière à respecter les besoins de chaque participant : le petit déjeuner est échelonné et le jeune peut pendant la soirée se rendre dans sa tente pour dormir. Une heure limite de coucher est déterminée pour tous les autres jeunes en fonction des animations. Les participants composent librement leur emploi du temps en fonction des activités proposées tous les jours par les animateurs. La vie collective, c'est d'abord le respect des autres jeunes, des organisateurs, c'est adhérer à une organisation matérielle et respecter les règles qui permettent de garantir la sécurité, une bonne hygiène et une vie sereine au centre pour tous. Nous sommes convaincus que chacun d'entre vous a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à parvenir.

► **L'alimentation : respect des coutumes alimentaires et allergies alimentaires**

Dans tous nos séjours, nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique. Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Nous proposerons des menus de substitution (sans porc, sans viande...) Aussi, les demandes relatives à des prescriptions religieuses, philosophiques ou politiques qui iraient à l'encontre de l'organisation de la vie collective et du projet éducatif ou qui engendreraient un quelconque prosélytisme ne sont pas prises en compte.

► **Linge**

Le linge devra être peu fragile et facilement lavable. Le linge sale est ramassé et lavé régulièrement.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant**

Un blog sera mis en place sur le site www.ondonedesnouvelles.com

Un code d'accès vous sera confirmé sur la convocation départ

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique**

A partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche de trousseau fournie avec le dossier de renseignements à compléter. Quelques remarques : Rappelez-vous que la CORSE bénéficie généralement d'un ensoleillement exceptionnel : prévoir des vêtements légers et 2 ou 3 maillots de bain. Par contre, les soirées peuvent être fraîches : quelques vêtements chauds sont toutefois indispensables.

Vous devrez obligatoirement être en possession d'un sac de couchage de bonne qualité (duvet ou dacron hollophil).

IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.

► **Argent de poche**

Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. 15 à 30 € semblent suffisants pour l'achat de quelques boissons, timbres et cartes postales.

► **Santé**

La **fiche de renseignements médicaux et individuels doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire.** N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement.

► **Utilisation du téléphone mobile**

Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, IPod.... ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

► **Objet de valeur**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc....). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

► **Cigarette**

Il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif. Les Centres de vacances sont donc concernés par cette interdiction.

ASSURANCE

Le centre est assuré par l'APAC, assurance de la Ligue de l'Enseignement : responsabilité civile, assurance de dommages, assistance, assurance de personnes « Accident corporel ».

En cas de nécessité, le rapatriement sanitaire de votre enfant est couvert par notre assurance dont l'adresse est la suivante :

Apac - 21, rue Saint Fargeau - BP 313 - 75989 PARIS CEDEX 20

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

Fiche de renseignements médicaux et individuels

Fiche de trousseau complétée

Enveloppe d'argent de poche avec mention du montant de la somme qu'elle contient

Brevet de natation (50m) ou attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les ACM

Carte nationale d'identité

Autorisation de sortie de territoire avec photocopie d'une pièce d'identité du responsable légal

Carte Européenne d'Assurance Maladie

IMPORTANT

Formulaire à faire remplir par un Maître-Nageur Sauveteur et à joindre aux bagages de votre enfant.
Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités aquatiques et nautiques.

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Nom et prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012 :

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- | | |
|--|--------------------------|
| Effectuer un saut dans l'eau | ☐ |
| Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes | ☐ |
| Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes | ☐ |
| Nager sur le ventre pendant 20 mètres | ☐ |
| Franchir une ligne d'eau | ☐ |
| Ou passer sous une embarcation ou un objet flottant | |

2. En référence au code du sport :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive, voile, organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- | | |
|--|--------------------------|
| Nager 25 mètres | ☐ |
| -pour la pratique du canoë, du kayak et de la nage en eau vive | |
| -pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans | |
| Nager 50 mètres | ☐ |
| Pour la pratique de la voile à partir de 16 ans | |

Personne qui a fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Signature :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (f gurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (f gurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre⁽²⁾
(Préciser :)
Délivré(e) le : | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »